|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBI-3-PREP/3/2  14 mars 2021  FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L’APPLICATION

Troisième réunion

Session informelle en ligne

8-12 et 14 mars 2021

rapport sur la session informelle en préparation de la troisième réunion de l’organe subsidiaire chargé de l’application

Table des matières

[Introduction 3](#_Toc67564526)

[I. Ouverture de la session informelle 3](#_Toc67564527)

[II. Examen des progrès accomplis dans l’application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (point 3 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 5](#_Toc67564528)

[III. Évaluation et examen de l’efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (point 4 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 6](#_Toc67564529)

[IV. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (point 5 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 7](#_Toc67564530)

[V. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement (point 6 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 8](#_Toc67564531)

[VI. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances, et communication (point 7 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 9](#_Toc67564532)

[VII. Mécanismes d’établissement des rapports, évaluation et examen de l’application (point 9 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 10](#_Toc67564533)

[VIII. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses protocoles (point 10 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 11](#_Toc67564534)

[IX. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre les secteurs, et autres mesures stratégiques pour renforcer l’application (point 11 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 11](#_Toc67564535)

[X. Instruments internationaux spécialisés sur l’accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l’article 4 du Protocole de Nagoya (point 12 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 12](#_Toc67564536)

[XI. Mécanisme mondial multilatéral sur le partage des avantages (Article 10 du Protocole de Nagoya) (point 13 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 13](#_Toc67564537)

[XII. Questions administratives et budgétaires (point 14 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion) 13](#_Toc67564538)

[XIII. Clôture de la session informelle 13](#_Toc67564539)

# INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours, le Bureau de la Conférence des Parties a décidé, en décembre 2020, de tenir une réunion informelle en ligne de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour préparer la troisième réunion de l'Organe subsidiaire, afin de maintenir la dynamique en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et d'avancer dans la préparation de celle-ci. La session informelle s'est tenue en ligne du 8 au 12 mars et le 14 mars 2021 pour examiner les thèmes couverts par les points 3 à 7 et 9 à 14 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire.
2. Une session en ligne de trois heures s'est tenue chaque jour, de 12h00 à 15h00 en temps universel coordonné (UTC) (7h00 - 10h00, heure de Montréal). Aucune négociation n'a eu lieu pendant la session informelle et, par conséquent, aucun résultat formel concret, aucune décision ni aucun document de séance n'ont été produits. Toutefois, il était prévu que les discussions de la session formelle de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire s'appuient sur les déclarations faites pendant la session informelle, étant entendu que ces déclarations étaient provisoires et sans préjudice de toute déclaration ultérieure faite lors de la réunion formelle de l'Organe subsidiaire.

# I. OUVERTURE DE LA SESSION INFORMELLE

1. La session informelle a été ouverte à 12h00 (UTC) (7h00, heure de Montréal), le lundi 8 mars 2021, par la présidente de l'Organe subsidiaire, Mme Charlotta Sӧrqvist (Suède), qui a souhaité la bienvenue aux participants et espéré que ceux-ci, et leurs proches, étaient en bonne santé. Elle a exprimé ses condoléances à ceux qui avaient perdu des êtres chers au cours de la pandémie et a demandé d'observer un moment de silence en mémoire de ces personnes qui avaient perdu la vie. Elle a ensuite invité M. Hamdallah Zedan (Égypte) à prendre la parole au nom du Président de la Conférence des Parties.
2. M. Zedan a souhaité la bienvenue aux participants à la session informelle et a exprimé sa solidarité avec eux en cette période exceptionnelle de pandémie. La session informelle actuelle ferait avancer la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et constituerait une étape importante dans l'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et transformateur. Il a souligné l'importance de la mobilisation des ressources : pour aboutir à un haut niveau d'ambition pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la vision 2050 consistant à vivre en harmonie avec la nature, précisant qu'il était important d'être tout aussi ambitieux dans la définition et la mobilisation des ressources nécessaires. Le défi pour la communauté internationale était d'aligner ses objectifs sur les moyens adéquats pour les mettre en œuvre. La session informelle permettrait, en outre, d'entamer le travail nécessaire pour formuler une recommandation sur cette question vitale.
3. M. Zedan a remercié la présidente de l'Organe subsidiaire et tous les membres du Bureau d'avoir assumé la direction des opérations de préparation de la session informelle, et a exprimé l'espoir que les délibérations actuelles stimuleraient le partage de réflexions et d'idées avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties, dont l'objectif ultime était l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
4. Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a également souhaité la bienvenue aux participants à la session informelle et a remercié les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'avoir fourni les ressources financières permettant de couvrir les coûts supplémentaires de la session en ligne, à laquelle plus de 1 830 personnes de 130 pays se sont inscrites. Notant que la session s'ouvrait à l'occasion de la Journée internationale des femmes, elle a déclaré que la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature ne pourrait être réalisée sans l'engagement plein et effectif des femmes et des filles.
5. La mise en œuvre complémentaire de la Convention et de ses Protocoles était importante pour garantir que des avantages en découlaient et profitaient à toutes les parties prenantes, créant ainsi un environnement favorable à la conservation et à l'utilisation durable des ressources. L'Organe subsidiaire a été mis en place pour examiner les progrès accomplis dans l'application de la Convention et de ses protocoles, évaluer les améliorations qui pourraient soutenir leur application et mesurer le succès dans la réalisation de leurs objectifs. Sa troisième réunion était l'occasion de progresser sur ces engagements importants.
6. Les questions de fond à examiner au cours de la session informelle consistaient en un examen de l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2015-2020 ; l'exercice d’évaluation et d’examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en vue de renforcer la mise en œuvre ; l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en sollicitant des contributions sur une série d'éléments, notamment le plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et le plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena, ainsi que le plan d'action pour l'égalité des sexes et le plan de communication pour l'après-2020 ; la mobilisation des ressources et le mécanisme de financement ; le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies, la gestion des connaissances et la communication, un point aux multiples facettes qui implique l'examen de divers moyens de renforcer ces aspects pour l'après-2020 ; les mécanismes d'établissement de rapports, d'évaluation et d'examen, et les possibilités de les améliorer pour renforcer la mise en œuvre ; l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses protocoles, y compris la tenue de réunions concomitantes ; l'intégration de la biodiversité dans différents secteurs et entre ces secteurs et d'autres actions stratégiques pour renforcer la mise en œuvre, ce qui impliquerait l'examen d'un projet d'approche à long terme de l'intégration et des moyens de renforcer l'engagement des gouvernements infranationaux et locaux dans l'application de la Convention, de ses protocoles et du cadre pour l'après-2020 ; et les dispositions essentielles du Protocole de Nagoya, y compris l'examen d'un éventuel mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages. Enfin, le Secrétariat fournirait un compte rendu de ses activités et de la situation des fonds d'affectation spéciale au titre de la Convention et de ses protocoles.
7. Mme Izabella Teixeira, coprésidente du Groupe international d'experts sur les ressources, associée spéciale de recherche au Centre brésilien des relations internationales et ancienne ministre de l'Environnement du Brésil, a également formulé des remarques liminaires, en reconnaissance du fait que la session informelle débutait à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Il est important, a-t-elle dit, de discuter de la pertinence du leadership des femmes dans la réalisation des objectifs de la Convention, en particulier dans le contexte de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de l'accroissement des inégalités révélée par la pandémie de COVID-19. La pandémie avait fait avancer le débat sur l'avenir ; les possibilités d'un nouvel avenir devaient être envisagées, et un leadership fort et inclusif était nécessaire pour rallier tout le monde à une meilleure relation entre l'humanité et la nature.
8. Le Groupe international d'experts sur les ressources a reconnu l'importance de faire progresser le leadership des femmes, de permettre une prise de décision équitable et de garantir un accès égal aux ressources naturelles. Le groupe s'efforçait de clarifier, sur la base de données scientifiques, la nécessité d'adopter des approches de gestion des ressources naturelles pour reconnaître, comprendre et traiter les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité. En tant que lien entre la prospérité durable et inclusive et la protection du monde naturel, la gestion des ressources naturelles impliquait de transformer les facteurs de perte de biodiversité en possibilités permettant de faire de la protection, de la restauration et de la régénération actives de la biodiversité un moteur essentiel du développement socio-économique inclusif et durable. La gouvernance mondiale de la biodiversité devrait donc se concentrer sur les facteurs de perte de biodiversité, en adoptant une approche de gestion des ressources naturelles fondée sur quatre principes : connaître l'impact réel (transparence de la chaîne de valeur) ; planifier ensemble (planification intégrée du paysage) ; croître avec la nature (solutions circulaires et fondées sur la nature) ; et valoriser la nature (avantages de la nature). Une telle approche ne pourrait être couronnée de succès qu'avec l'engagement plein et effectif des femmes et des filles, dont le rôle essentiel devait être clairement reflété dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
9. Le nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes avait également un rôle politique important à jouer, car il permettait d'établir un ensemble commun d'objectifs et d'actions visant à remédier aux inégalités inhérentes à la manière dont les activités liées à la biodiversité et à sa protection étaient menées, et à donner aux femmes un rôle plus central dans la prise de décision à tous les niveaux de la gouvernance de la biodiversité, en veillant à ce que les femmes des communautés autochtones et locales aient voix au chapitre. La COVID-19 a clairement indiqué que les décisions visant à mettre un terme à la perte de biodiversité ne pouvaient être reportées ; il était temps de faire preuve d'ambition et de veiller à ce que les femmes aient leur mot à dire.
10. La présidente de l'Organe subsidiaire a ensuite fourni des informations supplémentaires sur l'organisation des travaux de la session informelle. La session informelle était destinée à maintenir la dynamique et à avancer dans la préparation de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, l'accent portant principalement sur l'audition des interventions concernant les documents de pré-session pour les points de l'ordre du jour de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire. Les interventions se feraient de manière similaire à la première lecture des documents de travail lors des réunions en présentiel de l'Organe subsidiaire, et les participants étaient encouragés à axer leurs interventions sur les projets de recommandations énoncés dans les documents de pré-session. Il n'y aurait pas de négociations lors de la session informelle et aucun résultat formel concret ni aucune décision ou document de séance ne seraient produits. On s'attendait toutefois à ce que, lors de la session formelle de l'Organe subsidiaire, les Parties se réfèrent aux déclarations faites lors de la session informelle et n'y apportent des ajouts qu'en cas de besoin. Cependant, puisque la session était informelle, les Parties conservaient le droit de modifier ou de compléter leurs points de vue lors de la session formelle de l'Organe subsidiaire.
11. Toutes les déclarations faites au cours de la session informelle seraient enregistrées, et la retransmission serait rendue publique sur le site Web de la Convention[[1]](#footnote-2). Les déclarations communiquées par écrit seraient également disponibles sur cette page Web, sauf indication contraire de la Partie concernée, et un rapport d'activité serait établi, énumérant les Parties et les observateurs ayant fait des déclarations orales au cours de la session informelle ou communiqué des déclarations écrites au Secrétariat.
12. En ce qui concerne l'examen des points de l'ordre du jour, le point 8 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire ne serait pas étudié pendant la session informelle, car l'atelier de consultation des conventions relatives à la diversité biologique sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II), récemment organisé, venait de se terminer et ses résultats ne pourraient pas être inclus dans les documents de travail de la session informelle. Les coresponsables de l'atelier Berne II feraient toutefois un bref exposé sur les résultats de cet atelier lors de l'examen du point 5 de l'ordre du jour provisoire. Au titre du point 5, les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 feraient également un exposé sur la contribution nécessaire de l'Organe subsidiaire pour la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dont il convient aussi de tenir compte pour les thèmes abordés au titre des points 6, 7, 9 et 11 de l'ordre du jour provisoire.
13. À l'invitation de la présidente, un représentant du Secrétariat a expliqué une application en ligne qui avait été développée pour faciliter la communication des déclarations sur la page Web de la réunion. Il a été demandé aux participants d'utiliser cet outil au lieu d'envoyer leurs déclarations par e-mail au Secrétariat, bien que ce dernier continue de surveiller les communications reçues à l'adresse électronique « [statements@cbd.int](mailto:statements@cbd.int) ». Aucune disposition n'a été prise pour les déclarations régionales ou de groupe pendant les débats d'ouverture ou de clôture de la session informelle ; au lieu de cela, les déclarations régionales seraient entendues sur chaque thème après la présentation dudit thème par le Secrétariat.

II. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L’APPLICATION DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011-2020  
(POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème de l'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 a été étudié au cours du premier débat de la session informelle, le 8 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur le thème (CBD/SBI/3/2), étayée par quatre addendums : une mise à jour concernant les progrès réalisés dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris des objectifs nationaux (CBD/SBI/3/2/Add.1) ; une analyse de la contribution des objectifs mis en place par les Parties et les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.2) ; un examen de la mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes (CBD/SBI/3/2/Add.3) ; et une note sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité sur les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable de la biodiversité (CBD/SBI/3/2/Add.4). Les documents CBD/SBI/3/2/Add.1 et Add.2 ont été mis à disposition aux fins d'examen par les pairs et ont été finalisés à la lumière des commentaires reçus.
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la République démocratique du Congo (au nom du groupe des États africains), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), de l'Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, de la Thaïlande et du Royaume-Uni.
4. Des déclarations supplémentaires ont été faites par des représentants de la CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du Global Youth Biodiversity Network (GYBN) et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) (également au nom du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité).
5. Un représentant de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies s'est exprimé.
6. Un représentant de Third World Network (TWN) a pris la parole également.
7. Outre les déclarations des observateurs présentées oralement, une déclaration de la Global Forest Coalition (GFC), une organisation observatrice, n'a pas pu être prononcée par suite des contraintes de temps, mais a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.

III. ÉVALUATION ET EXAMEN DE L’EFFICACITÉ DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES  
(POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème de l'exercice d’évaluation et d’examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a été étudié au cours du deuxième débat de la session informelle, le 9 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur le thème (CBD/SBI/3/3) et une analyse des informations pour l'exercice d’évaluation et d’examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et l'évaluation finale du plan stratégique pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020 (CBD/SBI/3/3/Add.1).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Bélarus (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), du Malawi (au nom du groupe des États africains) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Brésil, de la Chine, de la Colombie, de l'Équateur, de la Norvège, de l'Ouganda, de la République islamique d'Iran, du Royaume-Uni et de la Thaïlande.
4. Des représentants du Caucus des femmes de la CDB et de l'IIFB se sont exprimés également.
5. Le représentant du TWN a pris la parole également.

IV. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020  
(POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été présenté au cours du deuxième débat de la session informelle, le 9 mars 2021. Outre les questions globales, le thème couvrait les questions spécifiques du plan de mise en œuvre et du plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ; le plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'après-2020 ; des propositions concernant la date, le lieu et la périodicité des prochaines réunions ; et le plan de communication pour la période de l'après-2020.
2. Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada), ont présenté un exposé sur la contribution nécessaire de l'Organe subsidiaire à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, comme indiqué dans l'annexe aux grandes lignes du processus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4). Les participants ont été invités à prendre en compte les questions posées dans l'annexe lors de l'examen des thèmes abordés aux points 6, 7, 9 et 11 de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire.
3. Lors du cinquième débat de la session informelle, le 12 mars 2021, Mme Anne Teller (Union européenne), s'exprimant également au nom de sa coprésidente, Mme Somaly Chan (Cambodge), a présenté un exposé sur l'atelier de consultation Berne II, dont les résultats présentaient un intérêt pour le cadre pour l'après-2020, ainsi que sur plusieurs autres points de l'ordre du jour provisoire de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire. Le texte de l'exposé a été mis à disposition sur la page Web de la réunion.

**Plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena**

1. Le sous-thème du plan de mise en œuvre et du plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena a été examiné au cours du deuxième débat de la session informelle, le 9 mars 2021. Le document de base de sous-thème comprenait une note de la Secrétaire exécutive sur le plan de mise en œuvre et le plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena (CBD/SBI/3/18).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du groupe des États africains), du Bélarus (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Brésil, de la Chine et de la Nouvelle-Zélande.
4. Outre les déclarations des Parties présentées oralement, une déclaration écrite du Canada a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.
5. Le représentant du GBYN s'est exprimé.
6. Le représentant du TWN a pris la parole également.
7. Outre les déclarations des observateurs présentées oralement, une déclaration de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), une organisation observatrice, n'a pas pu être prononcée par suite des contraintes de temps, mais a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.

**Autres questions liées au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

1. Le sous-thème du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été examiné au cours du cinquième débat de la session informelle, le 12 mars 2021. Les documents de base de ce sous-thème comprenaient des notes de la Secrétaire exécutive sur les grandes lignes du processus du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4) ; des communications pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.1) ; et un projet de plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/4/Add.2).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du groupe des États africains), du Costa Rica (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et de la Suisse.
4. Outre les déclarations que les Parties ont présentées oralement, une déclaration écrite du Nigeria a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.
5. Des représentants de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et de l'IIFB se sont également exprimés.
6. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'agence des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
7. Outre les déclarations que des observateurs ont présentées oralement, les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pas pu être prononcées par suite des contraintes de temps, mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion : Avaaz, GFC, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

V. MOBILISATION DES RESSOURCES ET MÉCANISME DE FINANCEMENT  
(POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Les thèmes de la mobilisation des ressources et du mécanisme de financement ont été examinés lors du deuxième débat de la session informelle, le 9 mars 2021.
2. Les documents de base disponibles pour la composante de la mobilisation des ressources comprenaient une note de la Secrétaire exécutive résumant les travaux entrepris sur le thème (CBD/SBI/3/5) ; une synthèse de l'évaluation et de l'examen de la stratégie de mobilisation des ressources et de l'objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité (CBD/SBI/3/5/Add.1), l'évaluation et l'examen complets étant disponibles dans un document d'information (CBD/SBI/3/INF/2) ; le rapport préliminaire sur l'estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/5/Add.2), des informations techniques supplémentaires étant fournies dans un document d'information d'accompagnement (CBD/SBI/3/INF/5) ; et la contribution du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources à un projet d'élément sur la mobilisation des ressources du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/5/Add.3).
3. Les documents de base disponibles pour la composante du mécanisme de financement comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur le thème (CBD/SBI/3/6) ; le rapport préliminaire du Fonds pour l'environnement mondial (CBD/SBI/3/6/Add.1) ; le rapport provisoire sur l'évaluation du montant des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles au cours de la huitième période de reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (CBD/SBI/3/6/Add.2) ; et une note de la Secrétaire exécutive présentant des éléments d'avis émanant de conventions relatives à la diversité biologique en vertu du paragraphe 9 de la décision XIII/21 (CBD/SBI/3/6/Add.3). Des informations supplémentaires étaient contenues dans les documents d'information suivants : le rapport préliminaire du Fonds pour l'environnement mondial, des projets et programmes approuvés au cours de la période considérée (CBD/SBI/3/INF/7) ; les communications reçues des conventions relatives à la diversité biologique en vertu du paragraphe 9 de la décision XIII/21 (CBD/SBI/3/INF/23) ; le rapport provisoire sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre de la Convention pour la huitième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026) (CBD/SBI/3/INF/24) ; et une note de planification pour la huitième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM : participation, programme de travail et calendrier proposé (GEF/R.8/Rev 01).
4. Un représentant du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, M. Gustavo Fonseca, a présenté un exposé sur le rapport préliminaire du Fonds pour l'environnement mondial (CBD/SBI/3/6/Add.1). Le texte de l'exposé de M. Fonseca a été mis à disposition de la page Web de la réunion.
5. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Kenya (au nom du groupe des États africains).
6. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.
7. L'examen du thème a repris au cours du troisième débat de la session informelle, le 10 mars 2021.
8. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de l'Équateur, du Guatemala, du Mexique, de la Norvège, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et de la Suisse.
9. Outre des déclarations des Parties présentées oralement, une déclaration écrite du Soudan a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.
10. Des déclarations ont été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom de l'ICLEI (gouvernements locaux pour le développement durable), du groupe des principaux gouvernements infranationaux pour les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, du Comité européen des régions et des partenaires du processus d'Édimbourg), de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et de l'IIFB.
11. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et du Groupe de la Banque mondiale.
12. Une autre déclaration a été faite par The Nature Conservancy (également au nom de Birdlife International, Conservation International, Wildlife Conservation Society et du Fonds mondial pour la nature (WWF)).
13. Outre des déclarations des observateurs présentées oralement, une déclaration écrite de GFC, une organisation d'observateurs, a été préparée mais n'a pas pu être remise par suite des contraintes de temps.

VI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, GESTION DES CONNAISSANCES, ET COMMUNICATION  
(POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Les thèmes du renforcement des capacités, de la coopération technique et scientifique, du transfert de technologie, de la gestion des connaissances et de la communication ont été examinés lors du troisième débat de la session informelle, le 10 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie (CBD/SBI/3/7), avec un addendum contenant le projet de cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités en soutien à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/7/Add.1) et un addendum présentant des propositions pour renforcer les programmes de coopération technique et scientifique en appui au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/7/Add.2) ; une note de la Secrétaire exécutive sur la gestion des connaissances et le centre d'échange (CBD/SBI/3/8), avec un addendum sur la composante gestion des connaissances pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/8/Add.1) ; une note de la Secrétaire exécutive sur la communication (CBD/SBI/3/9) ; et une note de la Secrétaire exécutive sur l'évaluation du cadre stratégique pour le renforcement et le développement des capacités à l'appui de l'application effective du Protocole de Nagoya (CBD/SBI/3/16), le rapport d'évaluation complet étant présenté dans le document d'information CBD/SBI/3/INF/1. D'autres documents d'information sur le thème comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur l'outil de communication des données DaRT pour les accords multilatéraux sur l'environnement (CBD/SBI/3/INF/8) ; un rapport de l'étude visant à étayer la préparation du cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités après 2020 (CBD/SBI/3/INF/9) ; un rapport préliminaire final sur la mise en œuvre du plan d'action à court terme (2017-2020) visant à améliorer et à soutenir le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles (CBD/SBI/3/INF/14) ; des propositions pour un processus inclusif d'examen et de renouvellement des programmes de coopération technique et scientifique (CBD/SBI/3/INF/15) ; des options pour des mécanismes institutionnels visant à faciliter la coopération technique et scientifique au titre de la Convention (CBD/SBI/3/INF/16) ; et une liste préliminaire des arrangements institutionnels et des réseaux pertinents facilitant la coopération technique et scientifique aux niveaux mondial, régional et sous-régional (CBD/SBI/3/INF/17).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de la République démocratique du Congo (au nom du groupe des États africains), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et de Singapour (au nom de l'ASEAN).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Éthiopie, Guatemala, Japon, Malawi, Norvège, Ouganda, Panama, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande.
4. Outre des déclarations des Parties présentées oralement, une déclaration écrite des Comores a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.
5. L'examen du thème a repris lors du quatrième débat de la session informelle, le 11 mars 2021.
6. Des déclarations ont été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du groupe des principaux gouvernements infranationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, de l'ICLEI (gouvernements locaux pour le développement durable) et des partenaires du Processus d'Édimbourg), de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du GBYN et de l'IIFB.
7. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'ASEAN Centre for Biodiversity, de l'UICN et de l'Université des Nations Unies.
8. Outre des déclarations d'observateurs présentées oralement, une déclaration écrite de l'Organisation internationale des bois tropicaux, une organisation observatrice, a été préparée mais n'a pas pu être remise par suite des contraintes de temps.

VII. MÉCANISMES D’ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS, ÉVALUATION ET EXAMEN DE L’APPLICATION  
(POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème des mécanismes d'établissement des rapports, d'évaluation et d'examen de la mise en œuvre a été examiné au cours du quatrième débat de la session informelle, le 11 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur les options pour améliorer les mécanismes de planification, d'établissement des rapports et d'examen en vue de renforcer l'application de la Convention (CBD/SBI/3/11) ; le mécanisme d'établissement des rapports nationaux au titre de la Convention et de ses protocoles (CBD/SBI/3/11/Add.1) ; les possibilités de renforcer les synergies en matière de rapports nationaux entre les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio (CBD/SBI/3/11/Add.2) ; des informations supplémentaires et un projet de modèle de présentation des engagements/contributions nationaux au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/11/Add.3/Rev.1) ; et les résultats de l'enquête visant à évaluer l'utilisation par les Parties des outils d'établissement de rapports en ligne pour le sixième rapport national (CBD/SBI/3/INF/3).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Égypte (au nom du groupe des États africains), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Royaume-Uni et Suisse.
4. Des déclarations supplémentaires ont été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom de l'ICLEI (gouvernements locaux pour le développement durable), le groupe des principaux gouvernements infranationaux pour les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, le Comité européen des régions et les partenaires du processus d'Édimbourg), de CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du GYBN et de l'IIFB.
5. Le représentant de la coalition Business for Nature s'est également exprimé.
6. Outre des déclarations d'observateurs présentées oralement, des déclarations écrites des organisations observatrices suivantes ont été préparées mais n'ont pu être remises par suite des contraintes de temps : Client Earth (également au nom de BirdLife International, Conservation International, Greenpeace International, Fonds international pour la protection des animaux, Royal Society for the Protection of Birds, The Nature Conservancy, Wildlife Conservation Society et WWF) et TWN.

VIII. EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS RELEVANT DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES  
(POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème de l'examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et ses Protocoles a été abordé au cours du sixième débat de la session informelle, le 14 mars 2021. La Secrétaire exécutive avait préparé une note sur le thème (CBD/SBI/3/12) faisant office de document de base.
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Égypte (au nom du groupe des États africains) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, du Chili, du Royaume-Uni et de la Suisse.
4. Outre des déclarations des Parties présentées oralement, une déclaration écrite de l'Ouganda a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.
5. Les représentants du GYBN et de l'IIFB se sont également exprimés.
6. Un représentant de TWN a pris la parole également.

IX. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS ET ENTRE LES SECTEURS, ET AUTRES MESURES STRATÉGIQUES POUR RENFORCER L’APPLICATION  
(POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème de l'intégration de la biodiversité dans différents secteurs et entre ces secteurs et d'autres mesures stratégiques visant à renforcer la mise en œuvre a été abordé au cours du quatrième débat de la session informelle, le 11 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient un document exposant une proposition d'approche à long terme pour l'intégration élaborée par le groupe consultatif informel sur l'intégration de la biodiversité (CBD/SBI/3/13) ; un addendum à ce document contenant le plan d'action proposé pour l'approche à long terme (CBD/SBI/3/13/Add.1) ; un document d'information contenant une compilation des sources d'information pertinentes utilisées pour l'élaboration du plan d'action (CBD/SBI/3/INF/21) ; et un rapport associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les progrès réalisés en matière d'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles (CBD/SBI/3/INF/6).
2. Mme Theresa Mundita Lim (Philippines), présidente du groupe consultatif informel sur l'intégration de la biodiversité, a fait une déclaration sur l'approche à long terme proposée pour l'intégration.
3. Un représentant du Royaume-Uni a ensuite présenté trois documents découlant d'une communication du gouvernement du Royaume-Uni concernant l'engagement des gouvernements infranationaux, des villes et autres autorités locales et les résultats du Processus d'Édimbourg pour les gouvernements infranationaux et locaux sur l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les documents comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur les résultats du Processus d'Édimbourg, notamment une recommandation pour une décision de la Conférence des Parties sur la collaboration avec les autorités infranationales, les municipalités et autres autorités locales et une mise à jour du Plan d'action sur les autorités infranationales, les municipalités et autres autorités locales pour la biodiversité (2011-2020) (CBD/SBI/3/19) ; un document d'information présentant les résultats de la consultation sur le plan d'action (CBD/SBI/3/INF/26) ; et un document d'information présentant la Déclaration d'Édimbourg pour les autorités infranationales, les municipalités et les autorités locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBI/3/INF/25).
4. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du groupe des États africains) et des Philippines (au nom de l'ASEAN).
5. L'examen du thème a repris au cours du cinquième débat de la session informelle, le 12 mars 2021.
6. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
7. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Éthiopie, Japon, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Thaïlande.
8. L'examen du thème a repris au cours du sixième débat de la session informelle, le 14 mars 2021.
9. Des déclarations ont été faites par les représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du groupe des principaux gouvernements infranationaux pour les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, de l'ICLEI (gouvernements locaux pour le développement durable) et des partenaires du Processus d'Édimbourg), de CBD Alliance, du GYBN et de l'IIFB.
10. Les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pas pu être prononcées par suite des contraintes de temps, mais elles ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion : ASEAN Centre for Biodiversity, Avaaz, Business for Nature, Caucus des femmes de la CDB, FAO, Global Forest Coalition, The Nature Conservancy (également au nom de BirdLife International, Conservation International, Wildlife Conservation Society et WWF) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

X. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPÉCIALISÉS SUR L’ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES DANS LE CONTEXTE DU PARAGRAPHE 4 DE L’ARTICLE 4 DU PROTOCOLE DE NAGOYA  
(POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème des instruments internationaux spécialisés en matière d'accès et de partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya a été abordé au cours du cinquième débat de la session informelle, le 12 mars 2021. La Secrétaire exécutive avait préparé une note sur le thème (CBD/SBI/3/14) faisant office de document de base.
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants du Bélarus (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et du Malawi (au nom du groupe des États africains).
3. Le représentant du Japon s'est également exprimé.
4. L'examen du thème a repris au sixième débat de la session informelle, le 14 mars 2021.
5. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Chine, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Suisse et Togo.
6. Un représentant de l'IIFB s'est également exprimé.
7. Une déclaration a également été faite par un représentant du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
8. Un représentant de TWN a pris la parole également.

XI. MÉCANISME MONDIAL MULTILATÉRAL SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES (ARTICLE 10 DU PROTOCOLE DE NAGOYA)  
(POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le thème d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10 du Protocole de Nagoya) a été examiné au cours du sixième débat de la session informelle, le 14 mars 2021. Les documents de base disponibles comprenaient une note de la Secrétaire exécutive sur le thème (CBD/SBI/3/15) et une note de la Secrétaire exécutive sur une étude visant à identifier des cas spécifiques de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui se trouvent dans des situations transfrontières ou pour lesquelles il n'est pas possible d'accorder ou d'obtenir un consentement préalable donné en connaissance de cause (CBD/SBI/3/15/Add.1).
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du groupe des États africains), du Bélarus (au nom des pays d'Europe centrale et orientale) et du Portugal (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).
3. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Japon, de la Norvège, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et de la Suisse.
4. Le représentant de l'IIFB a pris la parole également.
5. Outre les déclarations d'observateurs présentées oralement, une déclaration écrite de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, un observateur, a été préparée mais n'a pu être remise par suite des contraintes de temps.

XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES  
(POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME RÉUNION)

1. Le représentant du Secrétariat a informé les participants que, compte tenu du retard pris dans la tenue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19, le Secrétariat avait préparé une mise à jour des questions financières et administratives du Secrétariat couvrant la période allant de janvier 2019 à août 2020 (CBD/SBI/3/17). Des informations actualisées jusqu'à la fin décembre 2020 seraient mises à la disposition des Parties avant la session officielle de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire, après la clôture des comptes pour l'année 2020.

XIII. CLÔTURE DE LA SESSION INFORMELLE

1. Après l'échange de courtoisies d'usage, le président a déclaré la session informelle close à 14h55 (UTC) (10h55, heure de Montréal) le dimanche 14 mars 2021.

# \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents>. [↑](#footnote-ref-2)